



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE

*Pays : Nigeria*

*Nom du projet : Programme Régional d'Intégration Numérique de l'Afrique de l'Ouest (WARDIP)*

*N° de subvention : E264-3W*

*Titre de la mission : Recrutement d'un cabinet d'audit externe pour le projet WARDIP*

*N° de référence : NG-WARDIP-ECOWAS-418424-CS-LCS*

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reçu un financement de la Banque Mondiale pour le coût de la mise en œuvre du Programme d'Intégration Numérique Régionale de Transformation Numérique pour l'Afrique/Afrique de l'Ouest (DTfA/WARDIP) SOP-1, et a l'intention d'affecter une partie de ce financement à des services relatifs à l'audit financier du projet.

Les services de conseil demandés (« les Services ») comprennent l'audit et l'expression d'une ou plusieurs opinions professionnelles sur la situation financière du projet à la fin de chaque exercice, ainsi que sur les fonds reçus et les dépenses engagées pour l'exercice comptable concerné, et pour s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été accordées en vue d'atteindre les objectifs de développement du projet tels qu'énoncés dans l'accord de financement.

Conformément aux dispositions existantes, cet audit s'étendra sur trois exercices financiers et couvrira les exercices financiers de 2024 à 2026, qui couvriront la période du 1er janvier à décembre de chaque exercice financier et seront effectués dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de chaque exercice.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) invite désormais les cabinets d'audit éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt pour la fourniture des Services. Les entreprises intéressées doivent fournir des informations démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. **Les qualifications et l'expérience pertinente des consultants doivent être étayées par des documents tels que des copies de contrats, des certificats de bonne performance, etc. L'absence de pièces justificatives est éliminatoire**

Les critères de présélection sont les suivants :

*A*

- (a) Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, ayant une pratique régulière de l'audit des comptes, régulièrement inscrit dans un Ordre des Experts-Comptables reconnu internationalement par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée (par un certificat de réussite) en audit financier de projets de développement et acceptable par l'IDA ;
- (b) Le cabinet doit avoir une expérience générale d'au moins 10 ans et avoir réalisé au moins deux (2) audits de projets/programmes régionaux financés par la Banque mondiale.
- (c) Une expérience similaire en Afrique de l'Ouest et avec des organisations de développement sous-régionales serait un atout supplémentaire.
- (d) Une expérience similaire dans des projets du secteur numérique sera également un atout supplémentaire.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la présélection.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la quatrième édition de novembre 2020 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-cabinet de conseil. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise sont solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Un consultant sera sélectionné conformément à la **méthode de sélection basée sur le moindre coût (SMC)** définie dans le Règlement de la Banque mondiale.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant le bureau de 0900 à 1700 heures, heure nigériane.

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous par e-mail avant le **15 novembre 2024 à 16h GMT+1, heure nigériane**.

Commission de la CEDEAO

À l'attention de M. Sédiko DOUKA, Commissaire chargé des infrastructures, de l'énergie et de la numérisation

Rue Ralph Shodeinde

Abuja, Nigéria

E-mail : [wardiprecruitment@ecowas.int](mailto:wardiprecruitment@ecowas.int) et copiez [sbangoura@ecowas.int](mailto:sbangoura@ecowas.int) ;  
[ikkamara@ecowas.int](mailto:ikkamara@ecowas.int) ; [folagunju@ecowas.int](mailto:folagunju@ecowas.int) ; [mamoa@ecowas.int](mailto:mamoa@ecowas.int) ; [ombacke@ecowas.int](mailto:ombacke@ecowas.int) ;

**Sédiko DOUKA**

**Commissaire aux infrastructures, à l'énergie et à la numérisation**

**Commission de la CEDEAO**